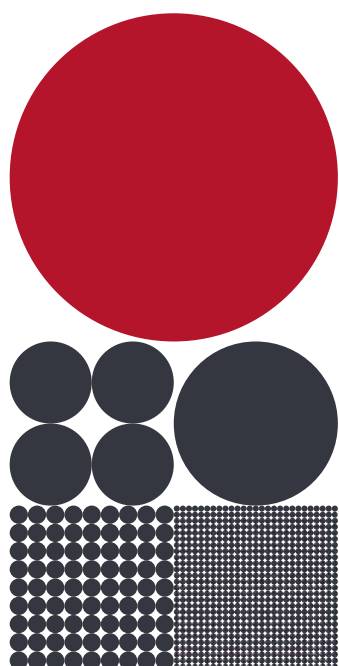




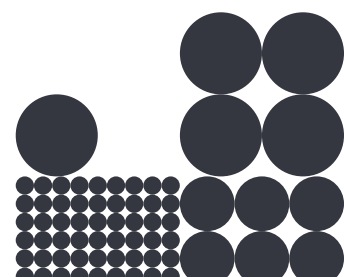
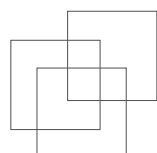
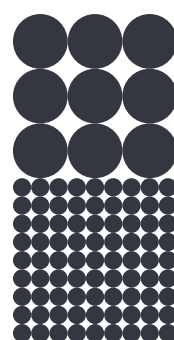
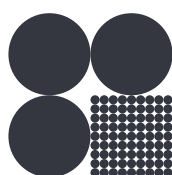
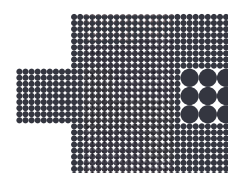
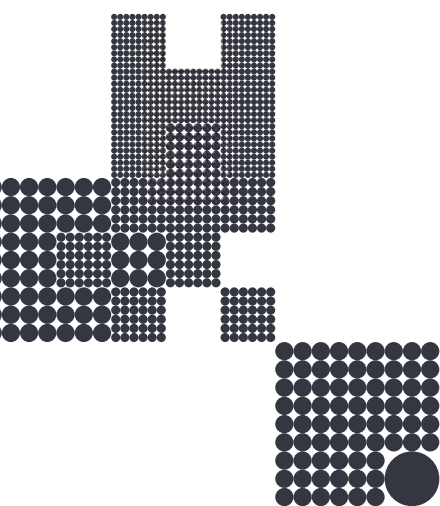
Organisation
internationale
du Travail



L'Alliance ODD 8.7

*Conjuguer les efforts au niveau mondial
afin d'éradiquer le travail des enfants et
le travail forcé, l'esclavage moderne
et la traite des êtres humains*

Ébauche pour consultation

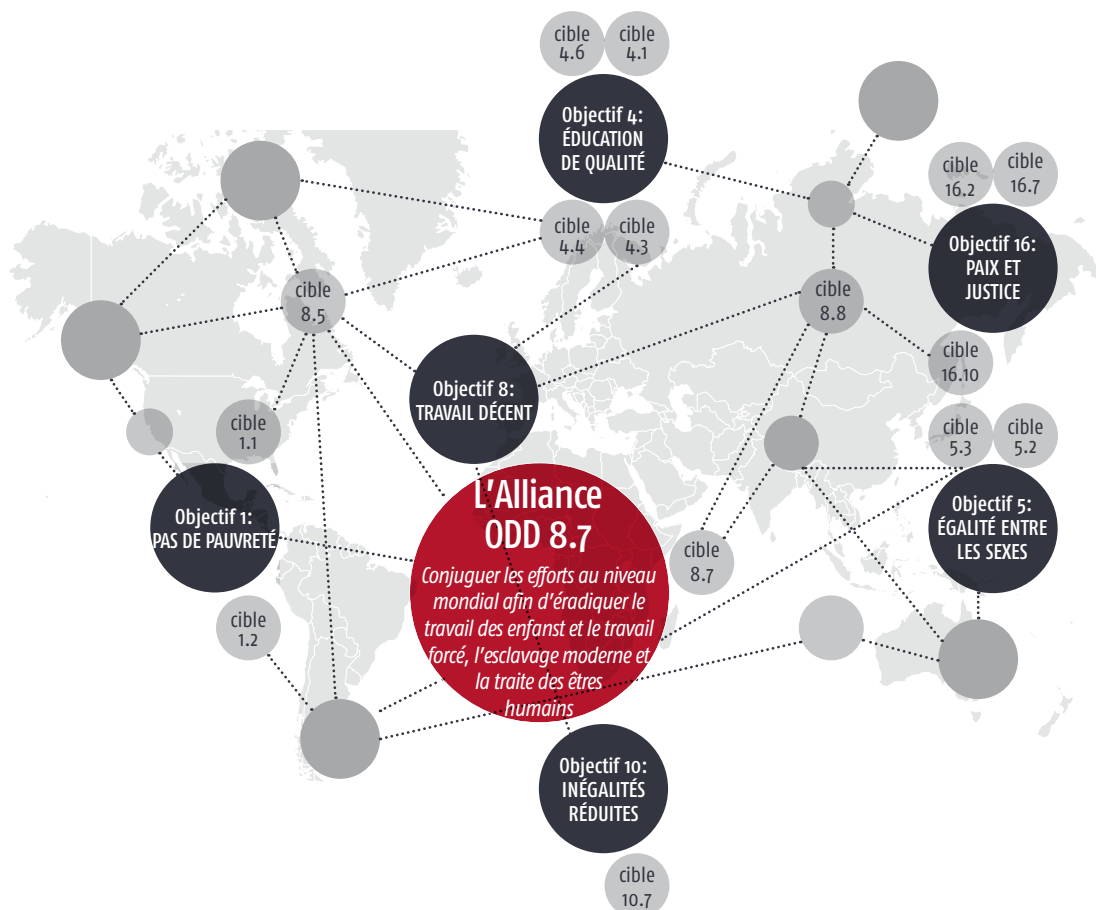


En septembre 2015, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable pour 2030, qui définit une nouvelle vision du développement mondial pour les 15 prochaines années. Des cibles ont été fixées pour chacun des 17 Objectifs de développement durable (ODD) interdépendants et universels, qui sont essentielles à leur réalisation.

La cible 8.7 des ODD appelle à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, autant d'étapes essentielles à la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour tous, du plein emploi productif et d'une croissance économique soutenue et partagée.

Le processus qui a conduit à l'élaboration de ces objectifs a aidé les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ainsi que leurs organisations, les partenaires de développement, les milieux universitaires, les entreprises et autres acteurs de la société à prendre conscience de la nécessité de travailler ensemble de façon novatrice afin d'atteindre les objectifs ambitieux que constituent les ODD.

Éradiquer le travail des enfants et l'esclavage moderne nécessite une réflexion globale, des actions coordonnées, un processus de prise de décisions efficace, ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources. Dans le monde entier, de nombreux acteurs, des regroupements locaux aux agences des Nations Unies, travaillent à éradiquer le travail des enfants et l'esclavage. Chacun d'entre eux peut, à son niveau, mobiliser ses propres expériences et ressources afin de fournir des résultats qui rapprocheront nos sociétés de la fin de ces violations des droits fondamentaux de l'homme.



Cerner le défi

La réalisation des principes et droits fondamentaux au travail constitue un but en soi. L'OIT œuvre en faveur d'un monde sans travail des enfants, sans travail forcé et sans discrimination, et dont tous les habitants sont libres de se syndiquer et de défendre leurs intérêts. Par l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi en 1998, ainsi que par l'adoption ultérieure, en 2008, de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, l'OIT, ainsi que ses États Membres, se sont engagés à adopter des approches intégrées dans la réalisation de l'objectif d'un travail décent et dans la promotion de la justice sociale, notamment en éradiquant le travail des enfants, le travail forcé, ou encore l'esclavage moderne, comme énoncé dans les Conventions internationales du travail et leurs Recommandations ainsi que dans les instruments internationaux suivants:

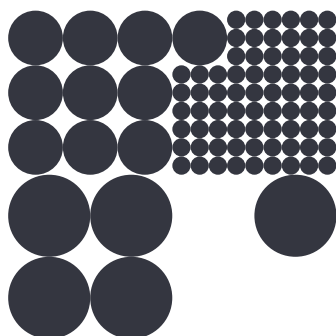
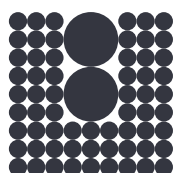
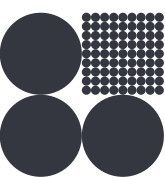
- Les Conventions et Recommandations sur le travail des enfants (Convention n° 138 et Recommandation n° 146; Convention n° 182 et Recommandation n° 190)
- Les Conventions, le Protocole et les Recommandations sur le travail forcé (Convention n° 29 et son Protocole de 2014, Recommandations n° 35 et n° 203; Convention n° 105)
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Palerme)

D'importants progrès ont été accomplis dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé au cours des vingt dernières années. Il reste toutefois de nombreux obstacles à surmonter. Les enseignements tirés du passé doivent encore faire l'objet d'une évaluation critique et être mis en pratique. Pour réaliser l'objectif visé à la cible 8.7, il faut accélérer le taux annuel de diminution du travail des enfants et engager des efforts plus soutenus afin de parvenir à une régression sensible du travail forcé.

Si une action mondiale concertée contre le travail des enfants s'est mise en place au milieu des années 90, la communauté internationale n'a réellement pris conscience des situations de travail forcé actuelles que dans le courant des années 2000. La période 2008-2012 a enregistré un net recul du travail des enfants, mais le travail forcé ne suit pas encore la même courbe descendante malgré les politiques et autres mesures adoptées dans de nombreux pays.

Aujourd'hui, 168 millions d'enfants sont contraints de travailler, dont la moitié environ dans des travaux dangereux et autres pires formes de travail. Selon les estimations de l'OIT, près de 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé, qui génère annuellement 150 milliards de dollars de profits illicites. Plus de la moitié des victimes du travail forcé sont des femmes et des filles, et un quart sont des enfants de moins de 18 ans. Les données disponibles indiquent que le nombre de victimes du travail forcé ne diminue pas et pourrait même être en augmentation.

L'un des grands défis sera d'intensifier et de mieux coordonner les efforts actuels et de mutualiser les ressources afin de renforcer les interventions efficaces et de suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs visés à la cible 8.7. Si le cadre de suivi des ODD convenu fait toujours l'objet de négociations, un consensus se dégage pour que les actions et le suivi soient entrepris principalement à l'échelon national et complétés aux niveaux régional et mondial. Le cadre de suivi des ODD devra tenir compte de la complexité des cibles, tout en servant par ailleurs d'outil pratique pour élaborer les politiques et mesurer les progrès accomplis.



Pourquoi une nouvelle alliance?

L'ampleur du défi requiert de toute urgence une attention innovante et dynamique. L'appui universel en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) génère déjà de nouveaux élans pour en finir avec le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. Les mesures mises en place ont eu un effet positif sur la réduction de ces violations évidentes des droits de l'homme. Mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut éviter les doublons et mettre en pratique les meilleures solutions à une plus grande échelle. D'autre part, les innovations électroniques et technologiques actuelles offrent des possibilités de collaboration, de partage de connaissances, de suivi des progrès accomplis et de mobilisation sans précédent. Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrons honorer notre engagement d'éliminer le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

L'Alliance ODD 8.7

La communauté internationale doit mettre en place une action concertée et ciblée associant des acteurs multiples si elle veut respecter ses engagements et réaliser les objectifs de la cible 8.7. Il est urgent de coordonner ces efforts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Par souci de temps, l'OIT propose donc de rassembler l'ensemble des parties intéressées au sein d'une nouvelle «Alliance ODD 8.7» multipartite.

Lorsque les partenaires de l'Alliance auront convenu de leur mission et de leurs objectifs, une grille détaillée des résultats sera mise au point afin d'évaluer la façon dont l'Alliance contribue à améliorer la coordination et à renforcer l'impact des actions entreprises par rapport à la cible 8.7.

Vision

Un monde affranchi :

- *du travail des enfants sous toutes ses formes, une attention particulière étant portée aux pires formes de travail des enfants; et*
- *du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains.*

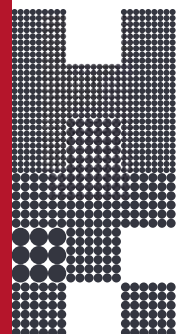
Mission

Aider tous les États Membres des Nations Unies à assurer l'interdiction et l'élimination des toutes les formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, d'ici à 2025 ; prendre des mesures immédiates et efficaces pour éliminer le travail forcé et mettre un terme à la traite des êtres humains d'ici à 2030.

Objectifs

Accélérer sensiblement la diminution du nombre de personnes piégées dans le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, en s'appuyant sur:

- *une compréhension mondiale accrue du problème et de ses solutions;*
- *une mobilisation ciblée en faveur d'un engagement de haut niveau;*
- *des politiques et des actions plus efficaces, axées en particulier sur la prévention;*
- *une action coordonnée et cohérente à l'échelle régionale, nationale et mondiale;*
- *un meilleur suivi, coordination et partage des connaissances;*
- *un appui en faveur d'initiatives novatrices; et*
- *la création d'un mécanisme de financement mondial.*



Partenaires et gouvernance

L'Alliance se veut inclusive et participative: elle est ouverte aux gouvernements, aux associations de travailleurs et d'employeurs, aux institutions des Nations Unies, aux organisations régionales, aux partenaires de développement, au secteur privé, aux organisations de la société civile, aux milieux universitaires, aux experts, aux médias et à d'autres soutiens pour la réalisation de la cible 8.7.

Les rôles et responsabilités, ainsi que les principes du partenariat au sein de l'Alliance seront définis en consultation avec les divers partenaires. L'Alliance apportera la valeur ajoutée d'une collaboration mieux coordonnée entre les partenaires de développement publics et privés, permettant d'éviter les doublons et d'affecter les financements à des pratiques éprouvées qui peuvent être reproduites et mises à l'échelle, tout en gardant l'accent sur les causes profondes et les changements politiques durables. L'Alliance débutera avec une structure de gouvernance très souple et légère dans sa phase de lancement initiale, permettant des modifications, améliorations et consensus entre les partenaires pour la faire évoluer en une structure plus formelle au fil du temps selon les besoins.

Budget et plan de travail pour le lancement de l'Alliance ODD 8.7

L'Alliance aura besoin d'un financement durable afin de se maintenir à l'avant-plan et d'atteindre ses objectifs. L'OIT fournira dans un premier temps un financement de démarrage afin de faciliter la phase initiale, en particulier les consultations avec les principaux partenaires et le lancement d'un site internet.

Une fois le périmètre des objectifs de l'Alliance, la configuration de sa supervision et les principes communs que les partenaires devront respecter définis, une proposition financière plus détaillée sera mise au point afin de garantir que soit apporté à l'Alliance le soutien nécessaire à la facilitation de la collaboration, au partage des enseignements et expériences entre les partenaires et au développement des systèmes de contrôle appropriés.

À la suite des consultations initiales, au cours desquelles cette initiative a été saluée, la stratégie en a été parachevée et des consultations supplémentaires des parties prenantes régionales et nationales ont été organisées.

Au cours du premier semestre 2016, la priorité sera donnée aux actions suivantes:

- l'établissement d'une présence en ligne;
- la facilitation de consultations virtuelles et non virtuelles avec les partenaires clés;
- le développement d'une stratégie de communication et de partage des connaissances pour la consultation avec les parties prenantes et partenaires clés.

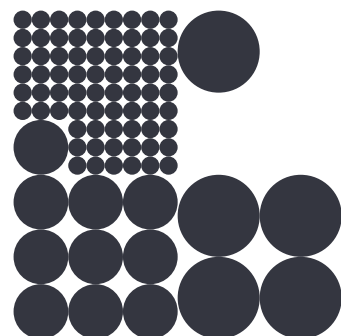
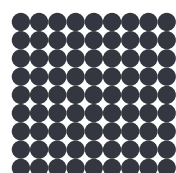
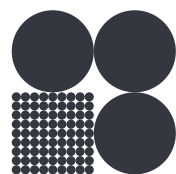
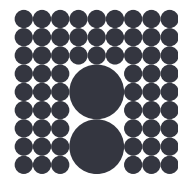
Projet de calendrier 2016-2017

2016

- Lancement du site internet
- Élaboration d'une grille de partenariats
- Consultations et coordination avec les autres initiatives liées à la cible 8.7
- Mise au point d'une stratégie de communication
- Mise au point d'une stratégie de partage des connaissances
- Réunions avec les partenaires principaux en vue de convenir des principes communs, d'une structure de gouvernance, des groupes d'action et d'autres éléments constitutifs de l'Alliance
- Préparation d'une proposition de financement visant à soutenir le travail de l'Alliance
- Lancement à haut niveau de l'Alliance ODD 8.7

2017

- Les groupes d'action commencent leurs travaux
 - Poursuite de l'élaboration du portail de connaissances
 - Premier Forum du partenariat
-



Service des Principes et droits fondamentaux
au travail (FUNDAMENTALS)

Département de la gouvernance et du tripartisme

Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22 - Suisse

www.ilo.org/fundamentals

Copyright © Organisation internationale du Travail - Mai 2016